

**Nombre de Conseillers en exercice :** 19

**Présents :** 11

**Votants :** 11+3 procurations

L'an deux mil dix-neuf,

Le mercredi 20 novembre à 19h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC-FORT-MÉDOC,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

A la Salle Joseph DESPAZE, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire,

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** 15 novembre 2019

Secrétaire de séance : Alain GUICHOUX

Auxiliaire de séance : Guillaume GIRARD

ORDRE du TABLEAU	NOM	PRESENT	EXCUSE	PROCURATION à	ABSENT
1	Dominique FEDIEU	*			
2	Alain GUICHOUX	*			
3	Marie-Christine SEGUIN		*	Alain GUICHOUX	
4	Emile MEDINA	*			
5	Mélanie KOVACEVIC				*
6	Alain BLANCHARD	*			
7	Bernadette COUILLAUD-BIBARD	*			
8	Claudie DUSSOUCHAUD	*			
9	Mireille JUNCK		*	Bernadette COUILLAUD-BIBARD	
10	Thierry LARTIGUE	*			
11	Joëlle ARAGON	*			
12	Christophe MERGALET	*			
13	Stéphane LE BOT				*
14	Cédric COUTURIER	*			
15	Salima MAHFOUD				*
16	Jean-Claude MARTIN				*
17	Corinne FONTANILLE	*			
18	Jocelyn PEREZ				*
19	Sandrine NICOLLEAU		*	Corinne FONTANILLE	

**RESTAURATION SCOLAIRE- GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AU 1er JANVIER 2020**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2019-054 du 17 juillet 2019, portant restauration scolaire-gel des tarifs pour l'année scolaire 2019-2020 et mise à l'étude d'une tarification sociale,

**Considérant** qu'en vertu de la délibération n°2019-054, une tarification sociale du restaurant scolaire a été mise à l'étude,

**Considérant** que ladite mise à l'étude était cadrée par les éléments suivants :

- En avril 2019, dans le cadre du Plan National de Lutte contre la Pauvreté, le gouvernement a annoncé le projet dit « cantine à 1 EURO », visant à accompagner dans la mise en place d'une tarification sociale les communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale, ce qui est le cas de la commune de Cussac Fort Médoc.
- A partir du mois de juin 2019 ont été précisées les modalités concrètes relatives à l'accompagnement financier de l'Etat, à savoir qu'il est laissé liberté aux collectivités éligibles de déterminer leur grille tarifaire, sous réserve qu'une condition minimale soit remplie, à savoir aide de l'Etat pour tarification sociale comportant au moins trois tranches, avec tarif plancher à 0.75 EURO et tarif plafond à 5 EURO.
- L'aide de l'Etat est de 2 euros par repas servi à moins de 1 euro, et ceci pour les élèves de maternelle et d'élémentaire.

**Considérant** que dans un souci de cohérence, la mise à l'étude d'une tarification sociale de la restauration scolaire reprend les tranches de quotient familial identiques à celles utilisées par la Communauté de Communes Médoc Estuaire pour la tarification des services périscolaires et extrascolaires,

**Considérant** qu'après étude et évaluation sociale et financière de la mise en place d'une tarification sociale de la cantine, il est envisagé d'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 la grille tarifaire ci-après, étant entendu que le tarif applicable pour un repas adulte demeure inchangé, soit 4,40 EURO,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

1. **APPROUVE** la grille tarifaire suivante applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Tranches et montant (EURS) de quotient familial	Tarif applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2020 pour un repas enfant (EURS)
QF 1 (0-300)	0.80
QF 2 (301-400)	0.80
QF 3 (401 - 500)	0.80
QF 4 (501-600)	0.80
QF 5 (601 - 700)	0.80
QF 6 (701 - 850)	
QF 7 (851 - 1000)	
QF 8 (1001 - 1250)	
QF 9 (1251 - 1500)	2,50
QF 10 (1501 - 1750)	2,75
QF 11 (1751 et +)	2,75

2. **APPROUVE** que le tarif unitaire d'un repas adulte est fixé à 4,40 EURS.

3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces à l'exécution de la présente délibération.

Fait à CUSSAC-FORT MEDOC, les jours, mois et an que dessus,

Certifié conforme au registre de délibération des signatures,  
CUSSAC FORT MEDOC  
Le 21 novembre 2019

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Du Sous-Préfecture  
Le : .....  
Publié ou Notifié

M. Dominique FEDIEU,  
Le Maire

